

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME - ARRONDISSEMENT DU HAVRE

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606474-20221213-70-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Séance du 13 décembre 2022

Convoqué le : 07 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Affiché le : 19 décembre 2022

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire. Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER, STIL, LEROY, M. COLLETTE, Mmes MAILLARD, LEBRUN, PEIGNEY, M. FAVENNEC, Mmes COURCHE, VAL, MM. COMBE, HELLO, Mmes BEAUJOUAN, ROUX, MM., GAILLARD, DACHER, FOUACHE, LECLERCQ, BOUTIN, Mme COUTANCE.-

Etaient excusés : MM. COURSEAUX (pouvoir donné à Mme EUDIER), BESSEC (pouvoir donné à Mme MAILLARD), BERTRAND (pouvoir donné à M. COLLETTE), NOURICHARD (pouvoir donné à Mme STIL), Mmes MAIZERET (pouvoir donné à Mme LEROY), COLBOC (pouvoir donné à M. LECLERCQ), MORISSE (pouvoir donné à M. FOUACHE). -

formant la majorité des membres en exercice

Madame LEBRUN a été élue secrétaire.

Objet : Délibération n°70/2022 : Association Le SiRoCo – avance sur subvention

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le projet de contrat d'objectif avec l'association « Le SiRoCo » n'étant pas finalisé en raison notamment du changement de directeur de l'association, elle propose au Conseil municipal d'accorder à cette association une avance sur subvention de 20 000 € afin de lui permettre de faire face à ses dépenses de début d'année 2023.

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

DECIDE d'accorder une avance sur subvention de 20 000 € à l'association « Le SiRoCo »

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif 2023

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Clotilde EUDIER

